

LES PRECOLLECTEURS PRIVÉS INFORMELS, UNE REPONSE A LA CRISE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES A YOPOUGON ?

Adomon Abodou Athanase,
Institut de Géographie Tropicale (IGT)
Université Félix Houphouët Boigny (UFHB)

RESUME

Devant l'incapacité des sociétés prestataires à assurer la collecte des ordures et la défaillance des mécanismes de la pré-collecte d'ordures mis en place par les autorités municipales à Yopougon, on assiste à la prolifération d'une nouvelle forme de pré-collecte dont les principaux acteurs sont les précollecteurs privés informels. La régularité de leur intervention, les cadres de vie des ménages quotidiennement débarrassés des ordures, et le coût abordable de leur prestation sont autant de facteurs qui font que les précollecteurs privés informels des ordures sont très sollicités par les ménages à Yopougon. Malgré le fait que cette activité présente d'énormes risques pour les intervenants, les précollecteurs privés informels réussissent aujourd'hui mieux là où les sociétés prestataires ont échoué. Le secteur mérite d'être organisé et structuré car pourvoyeur d'emploi.

Mots clés : Municipalité, Précollecteurs privés, ordures ménagères, secteur informel, Yopougon.

INTRODUCTION

La gestion des ordures et l'assainissement du cadre de vie sont au centre des politiques de développement local depuis la mise en œuvre de la politique communalisation en Côte d'Ivoire. Trente cinq ans après, les communes sont toujours insalubres, dégradées et polluées comme l'illustre les exemples d'Alépé, de Taabo et de Yopougon (Adomon, 2015). En effet, il suffit de quelques pas dans les rues des grandes villes pour rencontrer une kyrielle de décharges sauvages. Même les voies les plus achalandées n'échappent pas à cette dure réalité. La situation est encore plus alarmante dans les quartiers populaires et ceux d'habitats spontanés (Sané, 2002).

A l'origine, l'incompétence du fournisseur de services de collecte, des crises fréquentes de gestion des déchets et surtout la volonté flagrante ou voilée de certains de participer à la gestion des importantes ressources financières en cause à Abidjan (Attahi, 2001). En effet, jusqu'ici, le problème a toujours été vu en termes financier et technique, et pourtant cela continue de donner les résultats qu'on connaît : collecte partielle des déchets, prolifération de décharges sauvages, odeurs nauséabondes, prolifération des mouches et rongeurs, etc. (Sané, 2002)

Yopougon, grande commune urbaine, créée depuis 1980 illustre bien cette réalité. Les populations dans cette commune produisent des ordures qu'il faut collecter au quotidien. Or plus la population croît, plus les ordures à collecter deviennent importantes. En effet, la population est passée de 688 235 habitants en 1998 à plus de 700 000 habitants en 2001 selon l'Institut National de la Statistique. Cette population qui atteindrait 872 000 habitants en 2006 et surpasserait les 1 000 000 d'habitants d'ici 2020 ; produirait davantage d'ordures ménagères qu'il faudra ramasser au quotidien.

A la production classique de déchets des ménages, va donc s'ajouter une production de déchets issue des petits commerces informels tels que les sacs plastiques, les emballages de jus de fruits, et les boîtes de conserve connaissent une augmentation en volume dans les déchets (Koffi, 2011) sur dans les secteurs où les 125 413 ménages (RGPH-98) sont le plus concentrés. Notamment dans les quartiers de SIDECI-SICOGI location-vente LEM et Yaoséhi (12 673 ménages) et Port-Bouet 2 (10 523 ménages).

Face à l'incapacité des sociétés de prestataires à assurer la collecte des ordures quel peut-être le mode approprié de collecte des ordures ménagères ? Il s'agit à travers cette contribution de proposer une alternative face à la crise de gestion des ordures que rencontrent les communes depuis 1990, dans un contexte de crise socio-économique et financière aigue.

1. METHODE

Le principal terrain de cette étude est constitué par des entretiens qualitatifs menés auprès des précollecteurs intervenant directement ou indirectement dans le ramassage des ordures ménagères à Yopougon. Compte tenu de la diversité des intervenants dans le secteur de cette activité, nous avons opté pour les précollecteurs privés informels. Des entretiens ont également eu lieu auprès des ménages sollicitant ou non le service de ces précollecteurs. 253 ménages ont été interrogés dans le secteur SICOGI-SIDECI location-vente LEM, soit 1/50 des 12 673 ménages selon le RGPH-98. Le choix de cette zone est guidé par le fait que le nombre de ménages est élevé par rapport aux secteurs de la commune.

2. RESULTATS

2.1. La prolifération des déchets et poubelles sauvages, une responsabilité partagée

Depuis la suppression du système de péréquation en janvier 2004, un nouveau mode de gestion des ordures ménagères partageait les charges de gestion des ordures ménagères entre le District d'Abidjan et les communes. En effet le District a pour rôle la collecte et l'élimination des déchets, du balayage des voies urbaines. Pour assurer le transport des déchets depuis les centres de groupage jusqu'au centre de transfert puis à la décharge

d'Akouédo ou au Centre d'Enfouissement Technique (CET), le District a mis à la disposition de la commune de Yopougon des sociétés telles que CLEAN BOR, EHSP, SOROA et Lassire déchets services pour la collecte d'ordures (courrier n° 053 / 07 DEH du District d'Abidjan). Toutefois, les sociétés privées à charge du ramassage des ordures ne disposent pas d'équipements adéquats pour mener à bien la collecte. La collecte se fait seulement le long des principales voies, à l'entrée des quartiers périphériques non bitumés et des villages. Pour justifier cette stratégie de la collecte et leur incapacité, les sociétés prestataires de la collecte prétextent de la dégradation des voies d'accès et de l'inexistence de site de transfert temporaire des coffres en cas de problèmes rencontrés à la décharge d'Akouédo. Par conséquent, la commune de Yopougon ploie toujours sous le poids des déchets urbains gérés de façon partielle. Une situation qui a des répercussions sur la santé des populations, sur le cadre de vie et pollue l'environnement.

Quant à la commune, elle est responsabilisée dans la pré-collecte, le transport et l'élimination des déchets ménagers conformément à la loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 du code de l'environnement. Laquelle responsabilité devra être effective dans :

1. La collecte des ordures ménagères

Elle est la première opération d'extraction et de concentration des ordures. Cette opération consiste à extraire l'ordure de son lieu production directe et à la faire changer de propriétaire. Au regard des ordures amassées et entassées en bordure des rue et difficilement acheminées vers les sites de décharge prévus, l'on dit que cette étape est négligée par les autorités municipales. Alors que l'entassement des ordures ménagères est à l'origine de la dégradation du cadre de vie et de la pollution de l'environnement.

2. Le transport des ordures ménagères collectées

Les ordures ménagères une fois extraites du domicile des habitants et concentrés en un lieu, suit l'étape du transport des détritits depuis les premiers lieux de concentration vers les lieux d'élimination, de la station de transit vers le lieu d'élimination définitive. La commune ne dispose pas elle-même de matériels appropriés et adaptés pour assurer cette deuxième étape. En général, les autorités municipales confient cette tâche de transport des ordures ménagères à des sociétés privées avec qui elle signe un contrat direct ou indirect de collecte et de transport des ordures ménagères vers des lieux d'élimination préalablement définis. Malheureusement sur le terrain, les agents de ces sociétés sont contraints à des arrêts constants de travail pour des arriérés de salaires impayés. Pour des difficultés de trésorerie, la Mairie reste impuissante.

3. L'élimination des ordures collectées

C'est l'opération finale dans la gestion des ordures ménagères. Elle consiste en une simple mise en décharge des ordures dans une zone située soit à la périphérie de la commune ; soit aux abords des places publiques et de divertissements. Dans la pratique, l'élimination des ordures ménagères consiste en l'abandon des déchets dans la nature ou à les brûler. Une attitude favorable à la propagation de maladies endémiques (fièvre typhoïde, le paludisme, le cancer de la peau) et de maladies respiratoires. Là également, les agents de la collecte observent de fréquents arrêts de travail pour les mêmes raisons que précédemment.

Le troisième niveau de responsabilité concerne les ménages eux-mêmes car, soit ils négligent les règles minimales d'hygiène et d'entretien de leur cadre de vie ; soit ils ignorent. Une telle attitude ou de comportement de la part des ménages est inquiétant. Certains ménages jettent les ordures dans les eaux de ruissellement qui rendent les rues impraticables. D'autres les mettent dans des sacs qu'ils jettent dans les rues.

En effet, quatre méthodes d'élimination des ordures s'offrent aux ménages (Adepoju et al, 2001). Soit ils les stockent dans des poubelles en attendant le passage des véhicules de ramassage, soit ils vident les poubelles une fois pleines dans des coffres à ordures installés à des endroits précis par le service prestataire, soit ils payent des précollecteurs pour les enlever. Enfin, ils peuvent s'en débarrasser sur des terrains vagues, dans des ravins, des caniveaux, ou lagune, sur des espaces public (**Photo 1**) ou encore tout autre lieu considéré comme libre et proche de leur habitation (**Photos 2**), etc. La dernière option semble être la plus pratiquée par un grand nombre de ménages.



Photo 1 : La proximité d'une habitation à Yopougon transformée en dépotoir d'ordure ménagère.
Photographie : Adomon ,2012



Photo 2 : La proximité d'une habitation à Yopougon transformée en dépotoir d'ordure ménagère.
Photographie : Adomon ,2009

Parmi les raisons qui expliquent un tel comportement, Komenan, (1996) cité par Kouassi et al en 2008, met en cause l'éloignement des points de collecte des déchets et le manque de

sensibilisation au problème d'hygiène. Il en résulte, la présence de dépotoirs sauvages disséminés sur le territoire communal et la présence de colonies de mouches dans plusieurs secteurs de la commune.

Enfin, le dernier niveau de responsabilité est celui des précollecteurs qui sont de simples particuliers ou des individus travaillant à leur propre compte. Ces derniers sont payés à l'acte par les ménages avec lesquels ils sont liés parfois par un contrat verbal. Ils se débarrassent des déchets collectés où ils peuvent (ravins, terrains vagues, lagune, etc.) surtout quand ils rencontrent des difficultés dans les zones de groupages. En réalité, ils ne sont soumis à aucune règle ou réglementation émanant d'une autorité quelconque.

En 2008, Kouassi et al signalaient déjà la présence de dépôts sauvages dans les rues et terrains vagues des quartiers de Doukouré, Niangon et de Yaoséhi. Ces quartiers enregistraient respectivement les proportions de 36%, 24% et 18% de dépôts sauvages. Les ménages que nous avons interrogés dans les quartiers de LEM, SIDECI et de la SICOGI ont exprimés respectivement leur inquiétude à 100%, 83,33% et 68%. D'une manière générale, à Yopougon 69,04% des ménages estiment que la commune est très sale. Cette insalubrité généralisée s'inscrit dans un contexte généralisé de crise militaro-politique et civile.

En effet, depuis 2002, on assiste à l'accumulation de centaines de dépôts sauvages d'ordures ménagères sur les espaces publics, en raison de l'abandon progressif, pendant une dizaine d'années de crise, des opérations de nettoyage de la ville d'Abidjan. Il s'en est suivi une inesthétique paysagère et surtout une dégradation croissante des conditions de vie des populations (Bouquet et kassi, 2014). Malgré les tentatives initiées par le gouvernement en 2009 à travers l'opération « Ville Propre » financée par la Banque Mondiale dans le cadre de son Projet d'urgence des infrastructures urbaines (PUIUR), la capitale économique n'a jamais pu être débarrassée de ses déchets. Cela ne fut qu'approximatif (Bouquet et kassi, 2014).

Conséquence, on constate la présence des immondices irrégulièrement enlevées, des dépôts sauvages d'ordures ménagères, le rejet des déchets dans la nature, aux abords des voies et sur les espaces publics, l'obstruction des caniveaux par les sachets non recyclables, etc. Signe d'une gestion insuffisante des ordures ménagères. La collecte des ordures ménagères et leur évacuation constituent de ce fait des défis majeurs à relever par les autorités municipales à Yopougon. A cela s'ajoute des dissensions qui gangrènent depuis le 20 mars 1991 le syndicat des précollecteurs de Yopougon devant venir en appoint dans la pré-collecte des ordures ménagères.

Ce syndicat qui regroupait 15 entreprises va par disparaître le 26 juin 1994 à cause des difficultés organisationnelles et financières. Aussi face à l'insalubrité généralisée et à l'insuffisante de gestion des ordures ménagères à Yopougon, on va assister à la montée d'une nouvelle classe de précollecteurs individuels: les précollecteurs privés informels.

2.2. Le mécanisme actuel de la pré-collecte des ordures par les précollecteurs privés informels à Yopougon

La collecte des ordures à Yopougon s'appuie sur des systèmes de pré-collecte d'indépendants en amont. L'intervention de ces précollecteurs privés informels renforce le taux de couverture de l'enlèvement des ordures ménagères. Pour faciliter la pré-collecte, la commune est subdivisée en huit (8) zones de groupages des ordures pré-collectées (**Figure 1**).

Figure 1 : Identification des zones de groupage des ordures ménagères à Yopougon



Source : Centre de Cartographie et de Télédétection(CCT), 2003

Réalisation : Ané, 2013

Chaque zone est équipée en site de groupages qui sont les points de chute des ordures collectées auprès des ménages. Il existe au total trente cinq (35) sites de groupages dont 27 fonctionnels. Chaque site devait accueillir deux types de coffres : un de 20 m³ et le second 7 m³. Au niveau des équipements, 7 sites devaient être équipés de rampes avec une plateforme pouvant accueillir 4 coffres de 20 m³.

La zone de groupage est pilotée par un chef de zone. Ce responsable a sous ses ordres des chefs de dépôts qui dirigent un ensemble de précollecteurs. Les huit zones sont regroupées en coopératives de précollecteurs composées chacune de 400 membres au moins. Les chefs de dépôt louent les sites auprès des villages ou des particuliers pour un montant de 10.000 FCFA/mois en moyenne.

Dans chaque zone, se déroule une activité de fourcheurs. Un autre aspect de la chaîne de la pré-collecte. Les fourcheurs ramassent les ordures et remplissent les coffres dans les centres de groupage à l'aide d'une fourche. Les coffres sont destinés à accueillir les ordures pré-collectées.

Un fourcheur perçoit par coffre la somme de 2300 FCfa par coffre et par jour. L'on dénombre également dans chaque zone de groupage des balayeurs pour l'entretien du dépôt, des mécaniciens qui s'occupent des tracteurs et surtout des trieurs pour la récupération de certains types d'objets dans les déchets (bouteille en verre ou plastique, métal, etc. comme l'indique la **photo 3**.



Photo 3 : Les trieurs en pleine activité dans un centre de groupage
Crédit de photographie : Boni Adon, 2012

En plus des trieurs et les autres précités, il y a des tractoristes (chauffeurs) qui assurent la gestion et la conduite du tracteur dans les différents quartiers pour collecter les déchets en vue d'approvisionner le dépôt. Ces derniers sont aidés par des éboueurs lors des missions de collecte.

Au début de la chaîne, les précollecteurs des ordures ménagères constitués par des charretiers ou brouettiers équipés de charrettes ou brouettes (**Photo 4 et 5**) pour la pré-collecte de porte-à-porte dans les ménages pour les ramener au dépôt.



Photo 5 : Un précollecteur près de sa charrette avec une surcharge d'ordures sur un site de groupage.
Crédit de photographie : Le Nouveau Consommateur Hebdo



Photo 6 : Précollecteurs privés d'ordures ménagères en activité avec leur charrette (wottro).
Crédit de photographie : Coulibaly Sita, 2006

Le matériel utilisé pour la pré-collecte est constitué de charrettes à deux ou trois roues à traction humaine, brouettes, pelles, râtaux, fourches, pour certains des gants, un cache-nez et quelques rares fois une tenue, et des tracteurs.

Ces précollecteurs qui pratiquent le porte-à-porte, sont des particuliers qui travaillent à leur propre compte, n'appartiennent à aucune association ou organisation et collaborent très peu avec la Mairie. D'où l'appellation de précollecteurs privés informels. Ils sont pour la plupart des volontaires, des jeunes élèves ou étudiants en vacance, des déscolarisés, des désœuvrés ou encore des sans emploi qui ne veulent pas rester les bras croisés et qui font de cette activité un métier à plein temps. Ils exercent dans l'illégalité car en réalité la tâche de la pré-collecte est dévolue à des sociétés privées comme CLEAN BOR » ou « Lassire-Déchet-Service » qui ont un contrat avec le District via la Mairie. C'est donc la défaillance de ces sociétés qui a favorisé l'émergence de ce type de précollecteurs privés informels.

La journée de travail d'un précollecteur privé informel débute entre 4 heures et 5 heures du matin. Gants aux mains tenant un râteau ou un bâton, chaussés de bottes ou non et trainant leur charrette, il fait du porte-à-porte dans sa zone d'opération pour récupérer les ordures ménagères. Les ordures collectées sont transportées jusqu'aux centres de groupage (**Photo 6**) où sont installés des coffres destinés à accueillir les ordures.



Photo 6 : Déchargement d'ordures dans un centre de groupage par un précollecteur privé.
Crédit de photographie : Boni Adon, 2012

Sur les sites du déchargement se trouvent des coffres pour réceptionner les ordures transportés par les précollecteurs. Ces coffres appartiennent à des sociétés de collecte qui ont signé des contrats de concession avec les mairies ou avec le District d'Abidjan. Ces sociétés ont la charge d'enlever les ordures pré-collectées et de les acheminer à la décharge d'Akouédo. Ces sociétés sont rémunérées en fonction du tonnage d'ordure transporté selon monsieur Koné Moyabi, directeur de l'Environnement au District d'Abidjan. Le prix de la tonne d'ordure enlevée est de 3000 FCfa et District d'Abidjan produit au quotidien entre 3000 et 3500 tonnes d'ordures. Les précollecteurs privés informels ne sont pas seuls à faire de la pré-collecte des ordures à Yopougon. Dans ce secteur, interviennent également des agents municipaux et les sociétés prestataires.

2.2. Le mécanisme actuel de la pré-collecte par les agents municipaux et les sociétés prestataires.

Depuis le 11 Mars 2003, un projet de pré-collecte motorisée est mis en œuvre pour renforcer le ramassage rapproché des ordures ménagères. Les agents du service technique de la Maire parcourent les ruelles des quartiers accessibles avec les engins motorisés pour la pré-collecte des ordures ménagères comme l'indique (**Photo 7**).



Photo 7 : Tracteur motorisé de la Mairie de Yopougon transportant des ordures ménagères.
Crédit de photographie : Mairie de Yopougon, 2007

La particularité de ce ramassage d'ordures porte-à-porte est sa gratuité contrairement à celui entrepris par les précollecteurs privés informels. Ainsi, les actions entreprises par la Mairie dans le domaine de l'assainissement et de la salubrité sont évaluées à plus de 507.499.624 F CFA, soit 7,65% du montant total des dépenses ordonnancées entre 1998 et 2006. Toutefois, la Mairie dispose que de 28 tracteurs et d'un centre de regroupage personnel au quartier Mami-Fétai d'une valeur de 20.000.000 F Cfa qui sert de point de groupage à la pré-collecte d'ordures pour toute la commune.

Par ailleurs, depuis 2008, la Mairie de Yopougon travaille en collaboration avec la Brigade de la Salubrité Urbaine (BSU) à travers des opérations de salubrité, d'assainissement et de déguerpissement sur le périmètre communal comme l'indique la **photo 8**.



Photo 8 : La brigade de salubrité en plein travaux d'assainissement au niveau de l'ex-rue princesse à Yopougon.
Photographie : Adomon, août 2010

La BSU est une unité mobile chargée d'apporter un appui logistique dans la lutte contre les installations anarchiques, les nuisances de toute nature et les occupations illicites du domaine public urbain dans la ville d'Abidjan. Elle a été créée par décret n°2007/ 587 du 04 octobre 2007. Cette brigade est sollicitée pour des opérations d'urgences par l'ANASUR (Agence Nationale de la Salubrité Urbaine) ou par les collectivités territoriales comme c'est dans le cas à Yopougon.

L'ANASUR est sous la tutelle technique et administrative du ministère de la Ville et de la Salubrité Urbaine et la tutelle financière du ministère chargé de l'Economie et des Finances. Sa mission est de mettre en œuvre le plan national de salubrité urbaine.

De ce fait, l'ANASUR assure la planification, l'extension, l'équipement des infrastructures de salubrité urbaine ; la maîtrise d'ouvrages délégués de tous travaux d'entretien et de réhabilitation des dites infrastructures ; l'assistance aux collectivités et le contrôle de conformité à la réglementation de l'intervention des entreprises prestataires du service public

de salubrité, conformément aux termes de référence tels que définis par les cahiers de charges ou à défaut, par toute disposition réglementaire prise par l'autorité compétence.

En dehors des précollecteurs privés informels et des agents municipaux, les sociétés prestataires interviennent pour assurer également la pré-collecte des ordures ménagères. Les sociétés comme CLEAN-BOR collecte les ordures déposées par les usagers dans des bacs placés près des grandes voies routières et des marchés un peu partout dans la commune. Ces ordures sont ensuite recueillies par des camions prestataires le long des grandes voies puis transportés directement à la décharge d'Akouédo. Toutefois, l'emplacement des bacs laisse à désirer :

- d'abord, ils sont trop peu nombreux et mal répartis sur le territoire communal. Il n'y en a pas assez à chaque dépôt, et lorsqu'ils sont pleins, les usagers déposent les ordures à côté ;
- deuxièmement bon nombre de sites de dépôt des bacs de pré-collecte sont éloignées des ménages cibles. Ce qui contraint les résidents à jeter les ordures n'importe où ;
- enfin, les bacs placés le long des voies routières sont désagréables.

Au total, deux formes de pré-collecte d'ordures ménagères se côtoient à Yopougon : la pré-collecte gratuite assurée par les agents municipaux (méthode irrégulière mais gratuite) et les sociétés prestataires d'une part et d'autre part la pré-collecte assurée par les précollecteurs privés informels moyennant une contribution versée par les usagers (le mode le plus utilisé par les ménages).

3. DISCUSSION

3.1. Les précollecteurs privés informels très sollicités pour la pré-collecte des ordures par les ménages à Yopougon.

La pré-collecte porte-à-porte assurée par les précollecteurs privés informels est bien appréciée sur le terrain malgré la contribution financière requise par la prestation. Elle est le modèle de gestion des ordures ménagères le plus pratiqué depuis 1991 en Abidjan quand la SITAF, concessionnaire de l'époque, a présenté des défaillances (Attahi, 2001). L'enquête réalisée auprès des ménages révèle que deux catégories de ménages sollicitent le service des précollecteurs privés informels (**Tableau 2**).

Tableau 2 : Les types de ménages qui sollicitent les précollecteurs privés à Yopougon

Type de ménages	Valeur numéraire	Fréquence de ramassage
Ménages abonnés	1000 à 1500 F/Mois	Tous les jours
Ménages non abonnés	50 à 100 F/Jours selon le quartier	Tous les jours sauf dimanche

Source : nos enquêtes, Novembre 2010 (Quartier Sideci, Sicogi, LEM, Yaosehi)

Ces agents informels de la pré-collecte sont beaucoup sollicités parce qu'ils débarrassent au quotidien les ménages des ordures produits. Les ménages interrogés sont satisfaits respectivement 18% à Yaoséhi, 100% à LEM, 83,33% à SIDECI et 68% à SICOGLI. Grâce à l'assiduité de leur prestation dans le service, ils participent à l'entretien du cadre de vie immédiat et à la dépollution de l'environnement d'une manière générale. Le faisant au quotidien, ils réussissent là où les sociétés prestataires ont échoué. Et les ménagères ne cachent pas leur satisfaction (67,33% des enquêtés).

Cette forme de pré-collecte des ordures porte-à-porte n'est cependant pas pratiquée par tous. Environ 32,67% des ménages estiment le coût est difficilement supportable financièrement. Ces ménages sont souvent amenés à déverser les ordures dans les rues, les ruelles et sur les terrains vagues des quartiers lorsque leurs poubelles mises à leur disposition par les sociétés prestataires sont pleines (Sané, 2002).

En revanche, Thu (2004) a montré que l'aspect économique ne peut aucunement constituer un facteur limitant à la pratique du porte-à-porte entreprise par les précollecteurs privés informels. À partir d'une étude réalisée sur les comportements, pratiques et attentes des habitants vis-à-vis des prestations souhaitées ainsi que sur les formes possibles de leur mobilisation financière, Thu (2004) révèle que les ménages sont disposés à payer pour les services rendus pour l'assainissement de leur cadre de vie. Pour lui, le « consentement à payer » ne souffre d'aucun doute. Ce qui est d'ailleurs confirmé par le fait que même les établissements commerciaux comme les buvettes (maquis) et restaurants, déboursent beaucoup plus d'argent que les ménages lorsque la quantité des immondices est importante.

Le problème ne se pose donc pas en termes de moyen financier mais plutôt en termes de la capacité des précollecteurs privés informels à avoir accès aux ménages. En effet, certains quartiers sont difficilement accessibles par les brouettes des précollecteurs d'ordures à cause de l'étroitesse des rues et celles toujours gorgées d'eaux. Le constat est que quand les quartiers qui possèdent des rues facilement accessibles par les précollecteurs et même par les tracteurs motorisés, sont moins exposés aux dépôts anarchiques d'ordures.

D'une façon générale, comme l'indiquait Ané (2013) à Yopougon, la pré-collecte domiciliaire porte-à-porte s'avère appropriée eu égard au contexte difficile du système global de gestion des ordures ménagères. Mieux cette pratique permet de créer des emplois de proximité. Autant le manque de voies d'accès peut freiner l'amélioration des services rendus par les précollecteurs privés informels ; toute assistance technique et financière aux peut aider à l'accélérer la pré-collecte porte-à-porte.

3.2. La pré-collecte informelle d'ordures, une activité à risque mais génératrice d'emploi.

Pour exercer le métier de précollecteurs, on n'a pas besoin d'être diplômé. Il faut être, soit un déscolarisé, soit un désœuvré qui ne veut pas rester les bras croisés et qui peut faire de cette activité un métier à plein temps ou encore être un élève ou étudiant en vacance. Comme l'indiquait Attahi (2001), la collecte et le transport de déchets dangereux ou toxiques ne nécessite pas de permis officiel.

En effet, le recensement effectué par le Ministère des infrastructures et de l'économie du 18 au 22 mai 2009 a permis d'identifier divers types d'intervenants dans le processus de la pré-collecte sur chaque site de groupage à Yopougon (**Tableau 2**).

Tableau : Typologie des acteurs de la pré-collecte au niveau d'un dépôt

Acteurs	Fonction	Nombre
Chef de dépôt	En sa qualité de propriétaire du dépôt, il coordonne les activités qui s'y déroulent.	40
Commis	Sous la direction du Chef de dépôt, il est chargé de noter le temps de travail des différents intervenants en vue de leur rémunération. Actuellement, il n'en existe pas sur les dépôts en raison de la crise financière du secteur.	0
Fourcheur muni d'une fourche	Il est chargé de mettre les déchets versés à même le sol dans les bacs.	55
Balayeur	Il assure l'entretien du dépôt.	11
Trieur	Il procède à la récupération de certains types d'objet dans les déchets (bouteille en verre ou plastique, métal, etc.)	3
Charretier/Brouettier Equipé de charrette ou brouette	il collecte les déchets dans les ménages pour les ramener au dépôt.	321
Tractoriste (Chauffeur)	Il assure la gestion et la conduite du tracteur dans les différents quartiers pour collecter les déchets en vue d'approvisionner le dépôt.	10
Eboueur	Il aide le tractoriste lors des missions de collecte	14
Mécanicien	Il assure l'entretien des tracteurs.	3
Total		466

Source : Ministère des infrastructures économiques, 2009.

L'analyse du **tableau 2** permet de dénombrer au total 466 intervenants sur un site de groupage, avec une forte proportion de charretiers et brouettiers (70,4%) suivi des fourcheurs (12,1%) et des chefs de dépôts (8,8%). Il s'agit d'une liste non exhaustive des personnes travaillant sur l'une des 27 sites de groupage fonctionnel sur les 35 identifiés. De façon arithmétique, on se trouve avec 12 582 acteurs sur les 27 sites fonctionnels.

Ces intervenants sont pour certains organisés en associations, en conseils de quartiers, en comités de salubrités ou en charretiers individuels pour ceux qui assurent uniquement l'enlèvement porte-à-porte (pré-collecte) jusqu'au site de groupage des ordures ménagères. Ce métier présente toutefois des difficultés à divers niveaux.

Dans cette étude, nous nous intéressons quatre. D'abord, les clients ne respectent pas toujours les rendez-vous, quand vient l'heure de payer la prestation bien que le coût des prestations ne soit pas élevé. Ce qui est très préjudiciable aux prestataires de service. Certains propriétaires de maquis, restaurants, ou certaines maitresses de maison, refusent de payer témoigne un précollecteur : « *Quand je passe encaisser mon argent à la fin du mois, certains clients me traitent comme un indigent. On multiplie rendez-vous sur rendez-vous pour ne rien me donner en fin de compte. Et pourtant, je ne mérite pas ça...* ». Ce refus oblige certains précollecteurs à opter pour la rémunération au comptant dont le montant varie entre 100 FCfa et 200 FCfa en fonction de la quantité d'ordure à transporter.

Le deuxième niveau de difficulté est que l'activité est jugée peu valorisante dans son ensemble ce qui constitue à une contractualisation avec la commune. De plus, le manque de formations sanitaires et l'inexistence d'une couverture sociale et sanitaire, les conditions de travail qui ne garantissent aucune une sécurité sanitaire sont autant de facteurs qui dévalorisent le métier. Il entraîne une grande débauche d'énergie, qu'il faut compenser grâce aux fortifiants et autres vitamines. Il est difficile de faire donc des économies à cause de toutes ces dépenses imprévues.

La troisième difficulté se situe niveau des sites de groupages où se déroule le déchargement des ordures collectées. Lorsque les ordures déjà déposées n'ont pas encore été enlevées, les jeunes riverains des zones de groupages exigent une somme de par déchargement qui varie entre 200 et 500FCfa. Un réel handicap pour l'application effective et efficace de la pré-collecte des ordures par les précollecteurs privés informels à cause du manque d'espaces pour la construction des centres de groupage dans la commune.

Le dernier problème que nous avons retenu est celui de l'entretien mensuel de la charrette (wotro). Chaque mois en effet, il faut remplacer les pneus à 1500FCfa au minimum à cause des crevaisons régulières. Or chaque tour chez le vulcanisateur coûte 250FCfa.

3.3. Les précollecteurs privés informels, un métier rentable qui nourrit son homme

Les précollecteurs privés informels sont unanimes quant à la rémunération de leur métier. La rémunération dépend des quartiers et du nombre de clients puis de l'importance des ordures.

Il revient au précollecteur de s'entendre avec la maîtresse de maison ou le propriétaire du restaurant, sur le montant de la prestation payable soit à la fin de la semaine ou du mois, soit de façon journalière.

A ce propos, le témoignage d'un précollecteur exerçant depuis près de 7ans est édifiant. Ce dernier affirme : « J'accepte 1000 FCfa par mois pour vider les poubelles. Mais, quand la barrique est trop grande, j'exige 1500 FCfa. Chez certains commerçants, je récupère les ordures à 2000 FCfa payables chaque samedi. Le prix fixé par exemple pour le ramassage des détritrus d'un restaurant ou maquis, n'est pas le même que celui fixé pour le ramassage des ordures ménagères d'un foyer ».

Sur la question, les témoignages recueillis par le journal l'intelligent d'Abidjan dans sa parution du 14 juin 2007, de jeunes précollecteurs dans le District d'Abidjan confirment les aveux de notre précollecteurs exerçant depuis 7 ans. En effet, N'Guessan Modeste, précollecteur explique : « *Je suis pré collecteur d'ordures ménagères dans la commune de Yopougon, précisément au quartier Toit-rouge. Chaque fin de mois, j'encaisse 1000F par maison. Quant aux maquis et restaurants, ils me paient chacun 100F par jour, ce qui revient à 3000F par mois* ».

Quant à Doumbia Balla, il affirme que l'activité de précollecteur nourri véritablement son homme parce que d'après lui, il retrouve chaque fin de mois avec 40 000 ou 55 000FCfa. Bien que cette activité génère beaucoup d'argent, il n'entend pas y faire carrière qui présente bien des risques sanitaires. Avant de conclure : « *Je fais des économies en ce moment. Et quand j'aurai réuni la somme de 500 000F, je vais ouvrir mon atelier de couture et exercer ma véritable profession (couturier)* ». Ahmed s'en sort chaque mois avec la somme de 60000 à 70000 FCfa. Son rêve est d'économiser la somme de 250000 FCfa afin de s'acheter une machine à broder et exercer son véritable métier de brodeur.

Comme le dit l'adage ivoirien, « *il n'y a pas de saut métier* » ou encore que « *l'argent n'a pas d'odeur* ». Toutefois, même si cette forme de pré-collecte d'ordures permet aux acteurs de subvenir à leurs besoins mensuels, tel que payer leur loyer mensuel, se nourrir, etc ; les précollecteurs n'ont aucune garantie pour le lendemain dans ce métier. Ils s'exposent à de réel problème de santé et d'hygiène corporelle. Ils en sont tous conscients.

3.4. Comment inscrire la pré-collecte des ordures dans une dynamique de gestion durable de l'environnement.

L'enlèvement des ordures ménagères est le plus « municipal » des services urbains qui met en jeu la responsabilité des Maires et leur crédibilité.

Le défi à relever est d'envergure parce les communes manquent de moyens et ne peuvent pas s'offrir les solutions techniques des pays industrialisés. Cependant, elles disposent des potentialités et atouts non négligeables, qui misent à contribution, peuvent permettre de limiter les effets néfastes d'une gestion mal orientée. La présence des précollecteurs privés informels dans ce secteur peut être une approche de solution à cette problématique si les précollecteurs privés informels sont prise en charge au plan organisationnel et structurel. Ce qui suppose :

1-Un changement dans le mode de faire. Ce concept impose l'apprentissage d'un «savoir-faire » non seulement technique, mais surtout institutionnel à tous les acteurs du secteur de la pré-collecte des ordures.

2- Faire soi-même, faire-faire ou contrôler. La commune peut assurer un rôle de maître d'ouvrage d'un service urbain minimal dans la gestion des ordures ménagères. Pour cela, la municipalité peut choisir :

- de réaliser elle-même en régie directe ou par un organisme public communal la pré-collecte comme c'est le cas à Yopougon avec les tracteurs motorisés;
- de faire faire par délégation, concession, affermage (passation de marché avec cahier des charges) ou par un contrat de service (par exemple, un contrat de sous-traitance d'une partie du service). Mais cette forme de pratique n'a toujours pas donné de résultats probants à l'heure actuelle ;
- se cantonner à exercer un rôle de contrôle de l'activité des opérateurs privés en édictant des normes sanitaires, des conditions d'exercice, des règlements de santé publique. C'est à ce niveau que la municipalité est le plus attendue face à la montée du phénomène des précollecteurs privés informels. Or, ces normes et règlements appartiennent, pour leur établissement ou leur rénovation/adaptation est le fait des services de l'Etat souvent bien loin du terrain municipal indiquait Adepoju et al (2001) à Ibadan.

Au total, la pré-collecte des ordures dans les espaces communalisés peut s'inscrire dans une dynamique de gestion durable comme l'indiquent Thuy (1998) et (2004), Attahi (2001) et le Ministère de l'Environnement de Côte d'Ivoire dans le Plan National d'Action pour l'environnement (1996-2010). Il faut pour ce faire :

1. Instauration d'une redevance obligatoire prélevée directement auprès des ménages surtout qu'une frange de la population préfère la collecte par apport volontaire plus que les conteneurs de dépôt d'ordures dans les quartiers comme c'est le cas à Yopougon. Le prélèvement de la redevance serait le signe palpable de leur implication effective dans la gestion des ordures ménagères.

2. Améliorer ensuite le transport et l'élimination des déchets.
3. Toutes ces activités de ramassage d'ordures devront tenir compte de l'assainissement et du drainage des eaux pluviales et des eaux usées.

CONCLUSION

La collecte des ordures ménagères est un service de base difficilement maîtrisé par les autorités municipales à Yopougon. Avec le retour en force des ordures, les populations s'inquiètent des risques de maladies. Face à cette inquiétude grandissante, l'initiative des précollecteurs privés informels dont le but est de débarrasser la commune de ses ordures est louable. Les sociétés prestataires n'ont pas le choix que de composer avec ces précollecteurs privés informels parce que les zones inaccessibles par les véhicules de collecte de ces sociétés sont importantes et répandues sur tout le territoire communal. Toutefois, il y a donc trop d'intervenants dans la chaîne de la gestion des ordures ménagères et les responsabilités doivent être bien définies afin d'éviter les contestations.

REFERENCE

- ADEPOJU .G et KUMUYI .A.J, 2001, « *Ibadan, Nigeria* », in la gestion des déchets urbains : des solutions pour l'Afrique. Sous la direction de Adepoju G. Onibokun, Edition Karthala et CRDI, 2001, 240p. Chapitre 3, Pp70-107.
- ADOMON.A. Athanase, 2015, Bilan de la politique de décentralisation en Côte d'Ivoire : cas des communes d'Alépé, Taabo et de Yopougon. Thèse unique de doctorat de géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Institut de Géographie Tropicale (IGT), 343p.
- ANE .J, 2013, Actions municipales et urbanisation de Yopougon. Thèse unique de doctorat de géographie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, Institut de Géographie Tropicale (IGT), 359p
- Bah R.D, 2009, Du partenariat public privé à la gouvernance participative : cas du secteur des déchets ménagers dans la ville d'Abidjan, Côte d'Ivoire (Thèse de doctorat);
- BONI Adon, 2012, *Gestion des ordures: Chaque commune de côte d'ivoire doit avoir sa propre décharge* .www.boni_adon@yahoo.fr consulté le 9 juin 2015.
- BOUQUET C. et KASSI I. Djodjo, 2014, « *Déguerpis* » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. », L'Espace Politique, <http://espacepolitique.revues.org>, consulté le 27 juin 2015
- DAGO .G. Stéphane, 2013, *Gestion des déchets en Côte d'Ivoire: Quels sont les défis à relever après l'affaire du Probo Koala ?* Revue European Scientific Journal, June 2013 édition Vol.9, n°17.
- KOFFI Attahi, 2001, « *Abidjan, Côte d'Ivoire* », in la gestion des déchets urbains : des solutions pour l'Afrique. Sous la direction de Adepoju G. Onibokun, Edition Karthala et CRDI, 2001, 240p. Chapitre 2, Pp16-51.
- KOUASSI Dongo et al, 2008, *Analyse de la situation de l'environnement sanitaire des quartiers défavorisés dans le tissu urbain de Yopougon à Abidjan, Côte d'Ivoire*. Revue Vertigo, volume 8, numéro 3 décembre 2008.
- Le Nouveau Consommateur Hebdo, Retour des ordures dans nos communes : Comment mettre fin à l'insalubrité à Abidjan ? Publié le lundi 10 novembre 2014.
- L'intelligent d'Abidjan : Pré-collecte des déchets - Koumassi, Marcory, Yopougon-des jeunes gagnent leur pain dans les ordures ménagères. Publié le jeudi 14 juin 2007.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT (Côte d'Ivoire), 1996, *le livre blanc de l'environnement de Côte d'Ivoire*. Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE 1996-2010), 255p.
- SANE Youssouph, 1999, *Une ville face à ses déchets : une problématique de la pollution à Abidjan (Côte d'Ivoire)*. Thèse de doctorat Université Laval, Québec CANADA, 290 pages.
- SANE Youssouph, 2002, *La gestion des déchets à Abidjan : un problème récurrent et apparemment sans solution*. AJEAM/RAGÉE 2002; Vol. 4 No. 1; pp13-22.
- THU Thuy, 1998, *Pour une gestion efficiente des déchets dans les villes africaines : les mutations à conduire*, in les cahiers de développement municipal (PDM) n°1 janvier 1998 ; 59 p.
- THU Thuy, 2004, *Une autre approche possible de l'assainissement urbain*, in Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain, Pp19-45. Partenariat pour le Développement Municipal (PDM). Imprimé par IMP Graphic, Cosne-sur-Loire, mars 2004,192p.